

A RAPPEL CONSIGNES

Avant:

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

Pendant:

Si l'on est témoin d'un accident TMD:

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers.
- Dans le message d'alerte, préciser si possible : le lieu exact, le moyen de transport (poids-lourd, train, ...), la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, ...), le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne).
- Protéger : pour éviter un « sur-accident ».
- o Baliser les lieux du sinistre.
- o Faire éloigner les personnes situées à proximité.
- o Ne pas fumer.

En cas de fuite de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident, si possible, perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
- o S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations.
- o Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- o Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.
- o Ne pas téléphoner.
- o Ecouter la radio.
- o Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

LES BONS RÉFLEXES

LES 3 CONSIGNES À RESPECTER LORS D'UNE ALERTE



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

QUAND FAUT-IL ÉVACUER?

- L'évacuation ne doit avoir lieu que sur consignes des autorités. En évacuant de votre propre initiative vous risquez de vous mettre en danger.
- Les consignes d'évacuation sont diffusées à la radio et à la télévision.
- Les populations amenées à évacuer doivent se diriger hors d'un périmètre de sécurité défini par les autorités.
- Ne quitter votre domicile que lorsque le lieu d'accueil et l'itinéraire d'évacuation sont connus.

AIDE MÉMOIRE

Fréquences radio

- France bleu:
- Flor FM:
- Dreyeckland:

Site internet à consulter :

- sur la prévision des crues : http://www.vigicrues.gouv.fr
- sur le risque sismique : http://www.planseisme.fr
- sur le risque nucléaire : http://www.irsn.fr et http://www.irsn.fr
- sur les risques en général : http://www.prim.net et

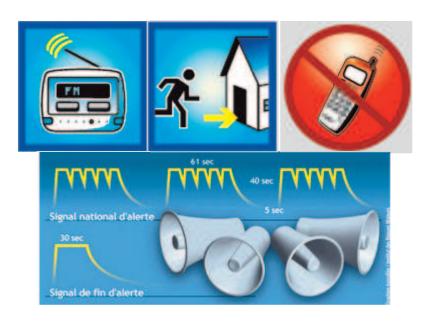
http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr

- pour connaître les risques par commune, consultez le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et l'Information Acquéreurs Locataires (IAL) sur : http://www.haut-rhin.gouv.fr ou le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) dans votre mairie.

Préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat - B.P. 10489 - 68020 COLMAR - Tél. 03.89.29.20.00 - Télécopie 03.89.23.36.61 Directeur de la publication : Vincent BOUVIER, Préfet du Haut-Rhin - Concept : Service Départemental de la Communication Interministérielle - Source : Institut des Risques Majeurs IRMa 15 rue Eugène Faure 38000 GRENOBLE - Maquette : Valérie DENNY - Impression : Préfecture du Haut-Rhin. du Haut-Rhin Reproduction autorisée sous réserve de la mention d'origine.



LES RISQUES MAJEURS DANS LE HAUT-RHIN

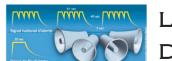


Lors d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique, la préfecture, la commune, l'exploitant industriel et chaque citoyen ont un rôle à jouer.

Pour faciliter le travail des équipes de secours et minimiser les conséquences humaines lors d'une telle crise, la population doit connaître les comportements à adopter. Acquérir les bons réflexes, c'est être un acteur actif de sa propre sécurité et de celle des autres.

Ce document a pour objectif de vous présenter les consignes spécifiques qui correspondent à chacun des principaux risques majeurs naturels ou technologiques.

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.



LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Le système diffusant l'alerte à la population est réglementé et identique sur tout le territoire national.

Le signal national d'alerte a pour objectif d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger en appliquant les consignes appropriées et de se porter à l'écoute des programmes locaux de radio ou de télévision (France 3 Alsace, France bleu Alsace, Radio Dreyeckland et Flor FM).

Le signal de début d'alerte : le signal de début d'alerte : trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes (son montant et descendant).

Le signal de fin d'alerte : la fin de l'alerte est annoncée par un signal continu d'une durée de 30 secondes.

Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h00.



SÉISME



Avant:

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Préparer un plan de regroupement familial.

Pendant:

- Rester où l'on est :
- o **A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- o A l'extérieur: Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ...). S'éloigner des bâtiments.
- o En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après:

- Après la première secousse, se méfier des répliques.
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée ».



INONDATIONS





RISQUES INDUSTRIELS **NUCLÉAIRES**





Avant:

- Prévoir les gestes essentiels :
- o Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- o Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents.
- o Amarrer les cuves.
- o Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Prévoir les moyens d'évacuation :
- o Préparer le kit d'urgence.
- o Connaître le lieu d'évacuation.
- Dans les campings implantés près d'un cours d'eau, prendre connaissance des modalités mises en place pour informer, alerter et évacuer les campeurs en cas de

Pendant:

- Dès l'alerte :
- o Couper le courant électrique.
- o Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter http://www.vigicrues.gouv.fr et écouter la radio).
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

Après:

- Aérer la maison.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



Dès l'alerte:

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation.
- Couper le chauffage.
- Ecouter la radio qui donnera les informations sur l'accident et les consignes des
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
- Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.

